

M. Arnold Romain

à

Monsieur Guido **Raimondi**
Président de la Cour Européenne
des Droits de l'Homme
Conseil de l'Europe

67075 Strasbourg cedex

Narbonne, le 18 septembre 2017

Objet : URGENT – Demande d'aide pour non-respect de la Convention de La Haye par la Grande-Bretagne et violation de mes droits paternels.

Monsieur le Président,

Je me permets de vous saisir sans l'intermédiaire d'un avocat dans un premier temps car vous êtes mon dernier espoir.

Je suis anéanti, en souffrance et dans le désarroi le plus complet face à la situation que je subis depuis quelques années maintenant et face à laquelle je me retrouve complètement impuissant (je n'ai plus du tout ni la santé ni les capacités financières pour me rendre sur place : j'ai déjà effectué 37 déplacements en 4 années).

Mes filles, Sofia (7 ans) et Juliette (4 ans), ont été déplacées par leur mère en Ecosse et malgré tous mes combats judiciaires, mes déplacements sur place pour voir mes filles et me défendre devant les juridictions, le barrage de la langue anglaise que je ne maîtrise pas et tous les frais engagés pour tenter d'exercer mes droits de père, mes droits sont bafoués par la justice locale qui n'applique pas la Convention de La Haye comme ce devrait être le cas.

Suivant les conventions de La Haye, il a été reconnu l'enlèvement d'enfants en première instance. Suite à un appel fait par la mère et de nombreuses procédures, mes filles sont depuis 4 ans en Ecosse et ne sont plus jamais revenues en France à mon domicile.

Les autorités britanniques font appliquer toutes les demandes de la mère:

- interdiction de sortie de territoire
- demande de pension équivalente à mon salaire (jugement rendu par défaut et pour lequel mon appel a été refusé)
- droit de visite restreint uniquement en Ecosse et sur des temps très restreints
- demande d'emprisonnement à mon encontre pour non-paiement de la pension alimentaire.

Aucun accord signé entre nos deux pays n'est respecté (droits parentaux, autorité parentale, délai et formalisme de prévenance pour les convocations au tribunal, recours aux autorités françaises...).

A ce jour, plus aucun avocat écossais ne veut me représenter car cette affaire est trop compliquée pour eux.

Je vous joins tous les documents nécessaires à la compréhension de ma lettre et qui sont probants.

Je me tiens à votre entière disposition.

Dans l'espoir que vous puissiez m'aider rapidement, je vous prie de croire, Monsieur le

Président, en l'expression de mon profond respect.

Arnold ROMAIN